

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2016

---

LUTTE CONTRE LE CRIME ORGANISÉ, LE TERRORISME ET LEUR FINANCEMENT - (N° 3473)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° CL205

présenté par

M. Coronado, M. Molac et M. Mamère

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

**AVANT L'ARTICLE 32, insérer l'article suivant:**

Le dernier alinéa de l'article 132-41 du code pénal est supprimé.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le troisième alinéa de l'article 132-41 du code pénal interdit de prononcer, selon les cas, un second ou un troisième sursis mise à l'épreuve (SME) pour les personnes en état de récidive légale. Il s'agit de garantir le rôle du juge et l'individualisation des peines en supprimant cet automatisme.